

Règlement intérieur du 5ème festival de tournois fermés FRANCK CHANDRAN Du 8 au 10 Avril 2023

Article 1 : Présentation

L'Echiquier Tourangeau organise, du samedi 08/04/2023 au lundi 10/04/2023, son 5^{ème} Festival de tournois fermés Franck Chandran (homologation FIDE).

La salle de jeu est située dans les locaux du club, au 3 rue Molière 37000 Tours.

L'organisateur s'engage à faire respecter les règles sanitaires en vigueur au moment du déroulement du Festival (gouvernementales / locales et FFE). Les joueurs devront appliquer scrupuleusement ces règles.

L'arbitrage est confié à Paul-Adrien Sally, arbitre FIDE.

Le Festival est limité à 48 joueurs respectant les conditions suivantes :

Être licencié A à la Fédération Française des Echecs
Faire preuve d'un comportement correct et sportif.

Les participants sont répartis selon leur classement dans les 8 tournois suivants :

un tournoi fermé A homologué FIDE sous le numéro 58385,
un tournoi fermé B homologué FIDE sous le numéro 58386,
un tournoi fermé C homologué FIDE sous le numéro 58387,
un tournoi fermé D homologué FIDE sous le numéro 58388,
un tournoi fermé E homologué FIDE sous le numéro 58389,
un tournoi suisse F homologué FIDE sous le numéro 58390,
un tournoi fermé G homologué FIDE sous le numéro 58391,
un tournoi fermé H homologué FIDE sous le numéro 58392.

Les vainqueurs de l'édition précédente peuvent jouer dans le tournoi supérieur par rapport à leur ELO, ainsi que certains joueurs sur proposition de l'organisateur et avec accord de l'arbitre.

Article 2 : Règles du jeu et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE entrées en application au 1^{er} janvier 2022.

Seront appariés :

Les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscription et qui auront fait contrôler leur licence au plus tard le samedi 8 avril avant 9 h 30 précises.

Les résultats des rondes ainsi que les appariements seront affichés dans la salle de jeu et pourront être consultés sur le site de l'Echiquier Tourangeau (www.echiquiertourangeau.org) ou de la FFE (Officiel).

L'appariement est réalisé avec la grille BERGER pour tous les tournois fermés. Le « numéro » de chaque joueur est tiré au sort avant la ronde 1.

Les joueurs sont répartis dans les tournois fermés selon l'ordre décroissant de leur ELO au 01/04/2023. Chaque tournoi n'accueille pas plus de 3 joueurs non classés.

Article 3 : Cadence

La cadence est la cadence Fischer pour tous les tournois : **1 h 30 + 30 sec./coup pour toute la partie.**
Les joueurs sont tenus de noter leurs coups jusqu'à la fin de la partie, quel que soit le temps restant à la pendule. Tout contrevenant devra rattraper la notation manquante sur son propre temps et s'expose à un avertissement, puis une pénalité, puis la perte de la partie.

Article 4 : Dates et Horaires des rondes.

Pointage : samedi 8 avril 2023 de 8 h 30 à 9 h 30.

Les horaires des rondes sont les suivants :

Samedi	08/04/2023	Ronde 1 : 10 h	Ronde 2 : 14 h 30
Dimanche	09/04/2023	Ronde 3 : 10 h	Ronde 4 : 14 h 30
Lundi	10/04/2023	Ronde 5 : 9 h	

La cérémonie de clôture et la remise des prix auront lieu le lundi 10/04/2023 si possible avant 15 h 00.

Article 5 : Droits d'inscription

Adultes : 20 € **Jeunes : 10 €**

A partir du 06/04/2023, les droits s'élèvent à :

Adultes : 24 € **Jeunes : 12 €**

Article 6 : Forfaits

Tout retard de plus de 30 minutes après le début de la ronde en cours est sanctionné par **un forfait.**
Tout forfait non justifié pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la Fédération Française des Echecs.

Article 7 : Prix

Chaque tournoi sera doté de 3 prix au classement général :

1 ^{er}	50 €
2 ^{ème}	30 €
3 ^{ème}	20 €

Les joueurs concernés doivent être présents à la remise des prix.

Article 8 : Départages

Les départages de chaque tournoi fermé sont :

- 1) Nombre de victoires
- 2) Koya (nombre de points obtenus contre tous les adversaires qui ont réalisé 50% ou plus)
- 3) Sonneborn-Berger (somme des points des adversaires que le joueur a battu, et la demi-somme des points des adversaires contre lesquels le joueur a fait nulle)

Article 9 : Conduite des joueurs

Il est interdit à tout joueur d'introduire un téléphone mobile ou appareil équivalent dans la zone de jeu qui comprend la "salle de jeu", la salle de repos incluant la buvette et les toilettes. Il est recommandé de laisser celui-ci dans un sac à condition qu'il soit éteint après avoir demandé l'autorisation de l'arbitre. (Articles 11.2 et 11.3)

Il est interdit de fumer dans les locaux. Les joueurs devront obligatoirement fumer à l'extérieur. Aucun joueur ne peut quitter la zone de jeu sans y avoir été autorisé par l'arbitre. Un joueur qui a fini sa partie est considéré comme un spectateur et ne doit aucun cas perturber le déroulement des parties en cours.

Article 10 : Droit à l'image

L'Echiquier Tourangeau se réserve le droit de publier sur son site toute photo relative au tournoi. Toute personne ne souhaitant pas voir son image figurer sur le site de l'Echiquier Tourangeau devra prévenir les organisateurs.

La participation au tournoi est conditionnée par l'acceptation du présent Règlement Intérieur.

Fait à Tours le 25/03/2023

L'Organisateur, François Le Guillou,

Echiquier Tourangeau

L'arbitre, Paul-Adrien Sally,

Arbitre FIDE